# APPEL A CANDIDATURES

## MAGASIN ET VESTIAIRES - BÂTIMENT A4– 152 M²

## SECTEUR Marée

## LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Un magasin d'une superficie de 126 m² et des sanitaires et vestiaires de 26 m² sont disponibles au rez-de-chaussée du bâtiment A4. Ces locaux sont livrés en l'état. L'ensemble des travaux d'aménagement sera à la charge exclusive du candidat, sous réserve de la validation préalable de son dossier de demande d'autorisation de travaux.

Localisation : Idéalement situés au cœur du secteur Marée, « Allée de St Malo », péage Porte de Chevilly-Larue.




## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : A4
- **ESI** : 01/A4/00/C/021 - 01/A4/01/D/044
- **Surface totale** : 152 m² composée d'un magasin de 126 m², et sanitaires et vestiaires de 26m².
- **Disponibilité du bien** : Immédiate, sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
  Activité de vente de produits de la mer ;
  Non divisible et non extensible ;
  Les emplacements sont livrés en l'état ;
  Tous les travaux d'aménagement sont à la charge du PRENEUR.

**Demandez à visiter ce bien ! 06 85 66 77 66**

# LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

**Type de contrat** : Convention d'occupation précaire de trois (3) ans.

| | REDEVANCES (€HT/M²/AN) | CHARGES (€HT/M²/AN) | DEPOT DE GARANTIE |
|---|---|---|---|
| **MAGASIN** | **267,38 €** | **151,07 €** | **15 815 €** |
| **QUAI** | **73,98 €** | **0€** | **2 796€** |
| **VESTIAIRES** | **148,42 €** | **101,63 €** | **1 950 €** |

- Tarifs applicables en 2026 selon arrêté préfectoral N°2025-05141 du 19 décembre 2025

- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 71 € HT/an/salarié.
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85 € HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le CONCESSIONNAIRE bénéficie.

## DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 17/11/2026 à 16H00

**Pièces administratives :**

- **La carte d'identité du représentant légal de la société candidate**
- **Extrait K-BIS de moins de trois mois**
- **Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation**
- **Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles**
- **Dernier bilan comptable de la société**

**Pièces liées au projet :**

- **Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)**
- **Une présentation de l'entreprise et de son activité (10 pages maximum)**

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

## LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

| Critères | Pondération |
|---|---|
| La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière. | **40%** |
| Solidité et garantie financière | **30%** |
| RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc. | **15%** |
| Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après* | **15 %** |

Produits d'origine française. ★ ★
Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
Produits transformés en France. ★
Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★★★
Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★★★
L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France…). ★★★
Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★★★

## LA PROCEDURE

**ETAPE 1 – J + 0 :** Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

**ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 15 :** Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

**ETAPE 3 – Jusqu'à J + 15 :** L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

---

**RELATION CLIENTÈLE**
**ANTHONY NOUIOUI**
Direction commerciale
anthony.nouioui@semmaris.fr
+33 6 85 66 77 66

**SUPPORT TECHNIQUE**
**KATIA VILLAR**
Responsable administrative en charge de la gestion locative
emplacement.commercial@semmaris.fr